

Le contexte économique international et national

L'environnement macroéconomique (2018 et perspectives)

Au niveau mondial

Selon les projections du Fonds Monétaire International (FMI), publiées en octobre 2018, **la reprise cyclique qui est en cours depuis le milieu de 2016 devrait se poursuivre**. La production mondiale a progressé de 3,7 % en 2017 et devrait croître à la même vitesse en 2018 et 2019. Cette croissance, supérieure à celle de 2016, est toutefois de 0,2 points inférieurs à la prévision du début d'année 2018. Cette prévision a été abaissée ; le Fonds monétaire international (FMI) a, en effet, souligné les conséquences potentielles de la guerre commerciale qui fait rage entre les Etats-Unis et la Chine. En effet, les deux premières puissances économiques du monde se sont infligées mutuellement des taxes douanières sur des centaines de milliards de dollars de marchandises ; l'institution de Washington maintient leurs prévisions d'expansion économique cette année à respectivement +2,9% et +6,6%, mais les abaisse de 0,2 point pour l'année prochaine, à +2,5% et +6,2%.

Par ailleurs, les perspectives à moyen terme de l'économie mondiale sont aussi assombries par des tensions géopolitiques, notamment en Asie de l'Est et au Moyen-Orient. Les conditions météorologiques extrêmes qui ont été observées récemment (ouragans dans l'Atlantique, sécheresse en Afrique subsaharienne et en Australie) attirent l'attention sur le risque d'événements climatiques récurrents et violents qui infligent des coûts humanitaires et des pertes économiques dévastateurs dans les régions touchées. Ces événements pourraient aussi accentuer des flux migratoires en mesure de déstabiliser encore davantage des pays d'accueil déjà fragiles.

Dans la zone euro

Les chiffres publiés à la fin du troisième trimestre de 2018 par Eurostat sont décevants. Alors qu'il était prévu une croissance de l'ordre de 1,6% sur l'année 2018, la croissance du troisième trimestre n'a été que de 0,2%, et la tendance s'oriente davantage vers une croissance annuelle de l'ordre de 1,4%.

Les tensions autour du Brexit, tout comme les difficiles négociations entre l'Italie et Bruxelles, semblent expliquer une grande partie de ce ralentissement de la croissance. Toutefois, les analystes n'avaient pas anticipé les mauvais résultats de l'Allemagne au troisième trimestre (-0,2%).

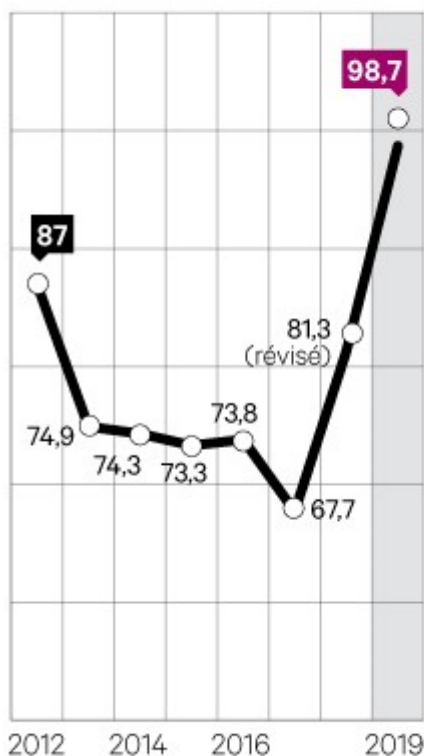
Toutefois, si ces résultats sont décevants, ils demeurent positifs en matière d'emploi. En effet, au troisième trimestre 2018, 16,56 millions de personnes sont sans emploi au sein de l'Union européenne, ce qui représente 6,7% de chômage. Si l'on ne regarde que la Zone Euro, **le taux de chômage est 8,1%. Il s'agit des taux les plus faibles depuis la crise de 2008**, l'Union Européenne est proche du seuil considéré comme celui de plein emploi (un chômage inférieur à 5%).

Ce score est toutefois obtenu avec des données très différentes d'un pays à l'autre. En effet, en matière d'emploi, les contrastes en Europe sont marqués : une amplitude de 16,6 points sépare les extrêmes. Quand la République tchèque connaît un taux de chômage de 2,3% et que l'Allemagne et la Pologne enregistrent 3,4% chacune, celui-ci culmine en Grèce (19,0% en juillet 2018) et en Espagne (14,9%). La France, elle, se classe en 4e position des États les plus touchés par le chômage (9,3%) derrière l'Italie (10,1%).

Sur un an, le taux de chômage a baissé dans tous les États membres. Les baisses les plus marquées ont été observées à Chypre (de 10,2% à 7,4%), en Croatie (de 10,5% à 8,2%), en Grèce (de 20,9% à 19,0% entre juillet 2017 et juillet 2018), au Portugal (de 8,5% à 6,6%) et en Espagne (de 16,7% à 14,9%).

Le déficit de l'Etat se creuse

En milliards d'euros



Le rééquilibrage des comptes de la Sécurité sociale

Solde du régime général + FSV, en milliards d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCES : PLFSS 2018, PLF 2019

Les finances publiques nationales

Les perspectives liées au déficit public

Le projet de loi de finances prévoit que le déficit public devrait s'établir à 2,8 % en 2019, soit 0,2 point au-dessus de ce qui est anticipé pour 2018. Cette augmentation s'explique notamment par la transformation du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) en baisse de charges pérennes qui pèse sur l'équation budgétaire.

La dette publique, elle, devrait atteindre 98,6 % en 2019, après 98,7 % en 2018, gonflée notamment par l'intégration de la dette de SNCF Réseau aux comptes de l'Etat.

Les perspectives liées à la croissance économique

Le gouvernement table sur une hausse du PIB de 1,7 % en 2019, soit un niveau similaire à celui attendu cette année.

Un chiffre identique à celui qui avait été inscrit dans la loi de programmation des finances publiques, votée en 2017, mais inférieur de 0,2 % à la dernière prévision du gouvernement.

Cela s'explique par les mauvais résultats enregistrés au premier comme au deuxième trimestre 2018.

Les perspectives liées à l'évolution de la fiscalité

Sauf modification substantielle liée à la recherche de sortie de « crise des gilets jaunes », le taux des prélèvements obligatoires devrait atteindre 45 % en 2018 et 44,2 % en 2019.

Votée dans le cadre du PLF 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de 3 milliards d'euros, appliquée à 80 % des foyers assujettis à cet impôt. **Par ailleurs**, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisses de charges pérennes entre en vigueur au 1er janvier 2019.

Dans ce chapitre, notons également que les cotisations salariales sur les heures supplémentaires seront supprimées pour tous les salariés à partir du 1er septembre 2019.

Une mesure qui devrait rapporter « *en moyenne plus de 200 euros supplémentaires par an* » pour les salariés payés au SMIC, et coûter 2 milliards à l'Etat, selon le gouvernement.

Enfin, la baisse de l'impôt sur les sociétés va se poursuivre en 2019 : le taux « normal » appliqué aux entreprises passera à 31 % contre 33,3 % actuellement.

Pour l'instant, la fiscalité écologique est toujours inscrite dans le projet de loi de finances 2019, la hausse de la fiscalité énergétique, destinée à orienter le comportement des consommateurs vers des activités moins polluantes, va se poursuivre en 2019, notamment en ce qui concerne les carburants. Les taxes sur le diesel augmenteraient de 7 centimes d'euro en 2019, celles sur l'essence de 4 centimes d'euros. Il a toutefois été annoncé un report de cette hausse suite à la crise des « gilets jaunes ».

Le taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier sera supprimé pour les entreprises du secteur industriel et du bâtiment. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) devrait, elle aussi, augmenter.

Les perspectives liées à la baisse de la dépense publique

Le taux de dépense publique rapporté au PIB devrait passer de 54,6 % en 2018 à 54 % en 2019. En volume, la dépense publique devrait néanmoins augmenter de 0,6 %.

Les administrations publiques centrales

Le nombre de suppressions nettes de postes dans la fonction publique d'Etat, annoncé initialement à 4.500, ne sera finalement que de 4.164. Les ministères les plus touchés seront les Comptes publics (1.947) et l'Education nationale (1.800) pour l'essentiel, alors que 2.153 postes seront créés à l'Intérieur, 1.300 à la Justice et 466 emplois aux Armées.

S'agissant des crédits, les ministères privilégiés sont la défense (+1,7 milliard d'euros), la solidarité et l'insertion (+1,5 milliard), et l'enseignement scolaire (+800 millions). A l'inverse, les crédits du ministère du Travail diminueront de 2,1 milliards, du fait d'une nouvelle baisse des contrats aidés, et ceux de la Cohésion des territoires de 1,2 milliard, en raison notamment d'une réforme des aides publiques au logement.

La maîtrise des dépenses sociales

Pour ce qui concerne les administrations de sécurité sociale, le Gouvernement affiche comme objectif de limiter la dépense à une croissance de 0,5 % par an en moyenne.

La fixation de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) à 2,3 % par an sur la période 2018-2020 devrait participer de l'amélioration de la situation des administrations sociales. Par ailleurs, cette amélioration devrait, selon les perspectives émises dans le PLF 2019, provenir du dynamisme de leurs recettes du fait d'une réduction anticipée du nombre de demandeurs d'emploi et de l'universalisation du régime d'assurance-chômage.

AR Prefecture

083-218301182-20190312-72-DE
Reçu le 12/03/2019

Deux prestations sociales, les allocations familiales et les aides personnalisées au logement (APL), ne seront revalorisées que de 0,3 % l'an prochain alors que l'inflation est actuellement attendue à 1,3 %. De quoi réaliser près de 2 milliards d'économies. Par ailleurs, les pensions de retraites vont être désindexées de l'inflation, avec une revalorisation limitée à 0,3 %. La baisse, qui devrait permettre à l'Etat d'économiser un peu plus de 1 milliard d'euros, pourrait cependant ne pas être uniforme. Face au risque de grogne sociale, la majorité parlementaire a indiqué étudier la possibilité d'une évolution « modulée ».

Les finances locales

Le montant de la dotation globale de fonctionnement pour 2019 est fixé à 26,953 milliards d'euros. Comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation, le gouvernement maintient le niveau de ces dotations à son niveau 2018. Le concours de l'Etat aux collectivités locales demeure aux alentours de 40 milliards d'euros.

Intitulé du prélèvement	Montant (en euros)
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 953 048 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	11 028 000
Dotations de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 199 548 000
Dotations étatiques	65 006 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976 000
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	491 877 000
Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317 000
Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186 000
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 976 964 000
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	0
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000
Dotations de compensation liées au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	90 575 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000
Total	40 470 360 000

Aussi, si les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont stables, le président du comité des finances locales, André Laignel, rappelle qu'il s'agit d'un trompe-l'œil : « *Ce qui est optiquement réel marque de réelles restrictions* ». Ainsi, en cas d'inflation, les dépenses de fonctionnement des collectivités augmenteront mécaniquement.

La situation financière et budgétaire de la ville de Saint-Raphaël

La situation financière exposée dans le présent rapport repose sur des comptes 2018 non clôturés. Le compte administratif définitif de 2018 sera présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 juin 2019.

Le compte administratif prévisionnel 2018

Les grandes masses du compte administratif prévisionnel de 2018 permettent d'estimer un résultat de clôture d'environ 6.024.000 € en fonctionnement et -902.000€ en investissement.

Compte administratif prévisionnel 2018
(en K€)

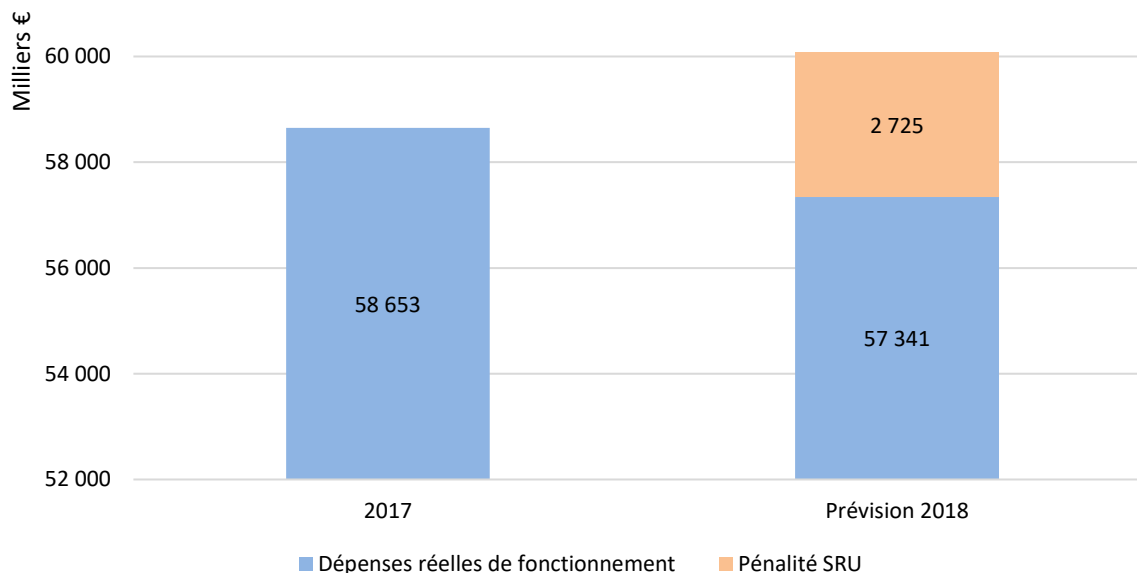
Fonctionnement		Investissement	
Recettes	64 740	Recettes	15 258
- Dépenses	-62 582	- Dépenses	-15 584
= Résultat de l'exercice	2 158	= Résultat de l'exercice	-326
<i>(Pour mémoire 2017)</i>	1 652	<i>(Pour mémoire 2017)</i>	1 633
+ Excédent reporté	3 866	- Déficit reporté	-576
= Résultat de clôture de fonctionnement	6 024	= Résultat de clôture d'investissement	-902
<i>(Pour mémoire 2017)</i>	5 857	<i>(Pour mémoire 2017)</i>	-2 549
		+ Solde des restes à réaliser	119
		= Besoin de financement d'investissement	-783
		<i>(Pour mémoire 2017)</i>	-1 991
Excédent disponible après couverture du besoin de financement d'investissement	5 241		
<i>(Pour mémoire 2017)</i>	3 860		

Après correction des restes à réaliser, le besoin de financement s'établit à 783.000 €, soit une amélioration de plus de 250% par rapport à l'année précédente, où le besoin de financement était de 1.991.000 €.

L'excédent restant disponible après couverture du besoin de financement, d'environ 5.241.000 €, permettra de financer les opérations d'équipement de 2019.

Conformément à l'engagement pris au moment du vote du budget primitif 2018, la baisse des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 1 million d'euros est largement assurée.

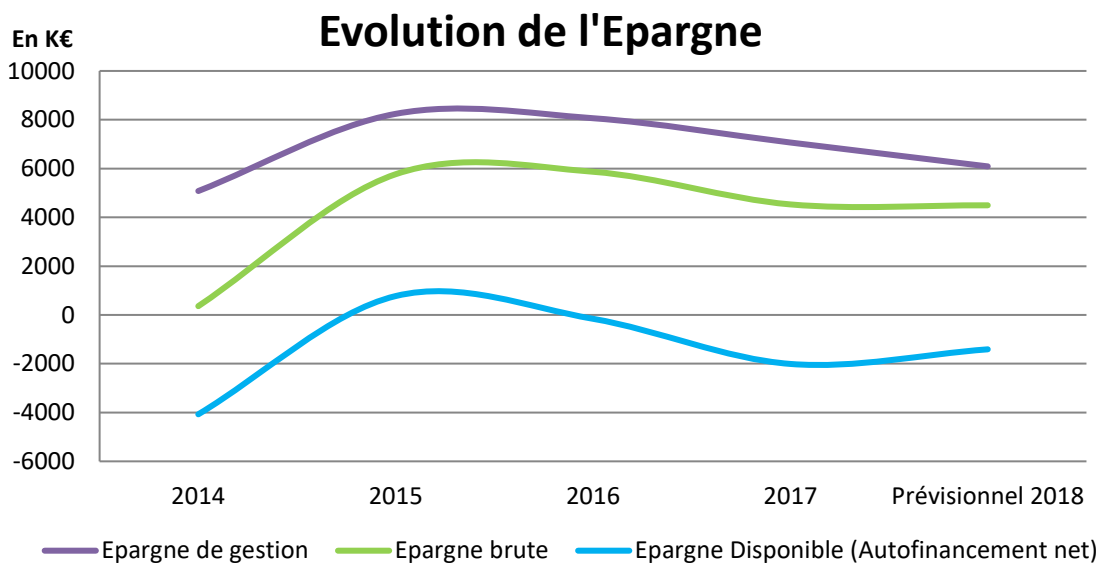
Dépenses réelles de fonctionnement



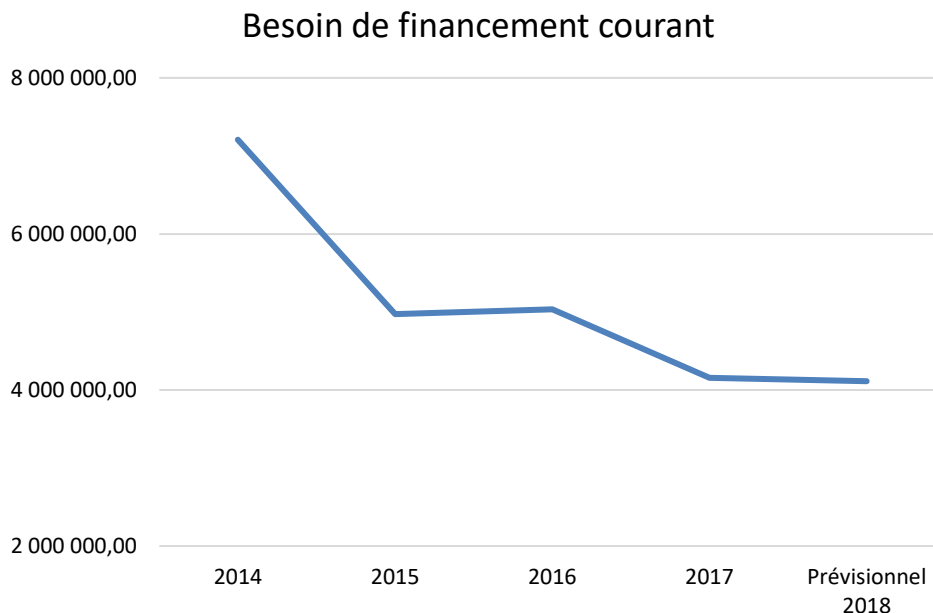
La présentation synthétique des opérations réelles et leur évolution depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	Prévisionnel 2018	NB :2018 sans SRU
Recettes de fonctionnement courant	58 239 924,76	62 346 681,05	62 905 415,03	62 083 681,20	63 125 916,95	63 125 916,95
Dépenses de fonctionnement courant	53 161 491,49	54 104 674,03	54 843 149,53	55 017 103,71	57 037 791,23	54 312 791,23
Epargne de gestion	5 078 433,27	8 242 007,02	8 062 265,50	7 066 577,49	6 088 125,72	8 813 125,72
Résultats financiers	-2 511 237,71	-2 507 340,17	-2 266 767,05	-2 467 259,82	-1 779 094,52	-1 779 094,52
Résultats exceptionnels	-2 207 629,50	33 078,94	73 130,23	-69 520,90	183 630,55	183 630,55
Epargne brute	359 566,06	5 767 745,79	5 868 628,68	4 529 796,77	4 492 661,75	7 217 661,75
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	4 432 369,50	4 993 067,11	6 027 152,02	6 537 954,43	5 901 430,82	5 901 430,82
Epargne Disponible (Autofinancement net)	-4 072 803,44	774 678,68	-158 523,34	-2 008 157,66	-1 408 769,07	1 316 230,93
Dépenses réelles d'investissement	12 738 105,39	10 523 667,08	10 713 719,08	9 220 853,96	9 173 267,88	9 173 267,88
Emprunts assortis d'une ligne de tirage de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles d'investissement	5 530 651,57	5 552 065,75	5 679 396,97	5 066 229,67	5 060 893,24	5 060 893,24
Besoin de financement courant	7 207 453,82	4 971 601,33	5 034 322,11	4 154 624,29	4 112 374,64	4 112 374,64
Evolution du besoin de financement courant		-31%	1%	-17%	-1%	-1%
Taux d'épargne : épargne brute / recettes de fonctionnement courant	0,62%	9,25%	9,33%	7,30%	7,12%	11,43%

En 2018, les efforts d'économies de gestion ont permis le redressement de la capacité d'épargne de la ville, tout en conservant un fort niveau de remboursement des emprunts pour confirmer la trajectoire de désendettement.



Le besoin de financement courant, résultant de l'exécution de la section d'investissement sur l'exercice, sans tenir compte des restes à réaliser, continue d'être maîtrisé et amélioré, grâce à des actions permanentes de recherche de subventions et d'optimisation des ressources propres.



L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement notent une augmentation importante. Cette dynamique de gestion est observée sur tous les produits de la commune.

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation des recettes réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	RRF par Habitant - Moyenne Départementale
2014	58 706 827	-0,52 %	1 718	1 445
2015	62 917 982	7,17%	1 812	1 450
2016	63 662 450	1,18%	1 811	1 450
2017	62 697 054	-1,52%	1 783	1 450
Prévision 2018	64 304 036	2,56%	1 791	N.C.

Le produit de la fiscalité directe

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 2015, avec 11,97% pour la taxe d'habitation (TH), 17,3% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et 31,73% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

En moyenne, ils sont en dessous de ceux des autres communes de la CAVEM et d'autres communes comparables de la région. En effet, le taux moyen de TH des autres communes de la CAVEM est de 13,26% (contre 11,97% pour la ville), celui de TFB de 18,62% (contre 17,3% pour la ville).

Année de référence : 2018	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur le bâti
Saint-Raphaël	11,97	17,3
La Seyne sur Mer	25,5	34,11
Hyères	17,47	23,15
Fréjus	14,34	20,45
Draguignan	19,26	22,3
Six-Fours-les-Plages	13,46	22,14
Taux Moyen des autres communes de la CAVEM	13,26	18,62
Taux Moyen de la strate	N.C	N.C.

AR Prefecture

083-218301182-20190312-72-DE

Reçu le 12/05/2019

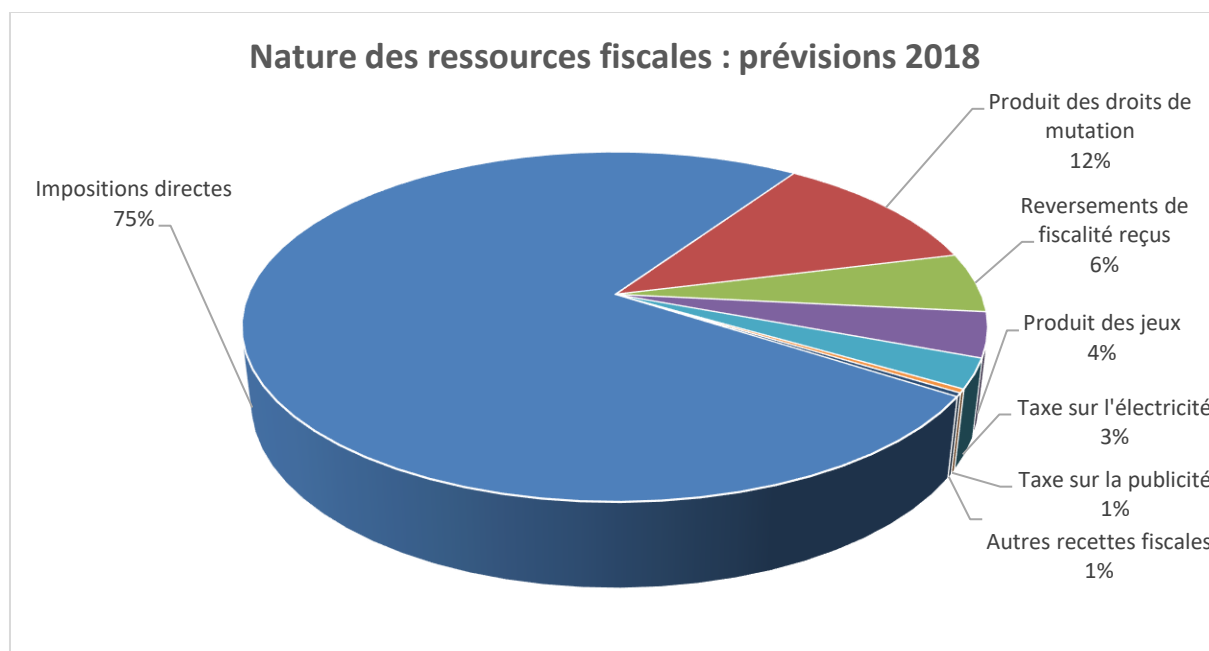
Conditionnée à un taux d'évolution légal, l'augmentation des bases avoisinait les 1% jusqu'en 2016, a été de 0,4% en 2017 et de 1,24% en 2018.

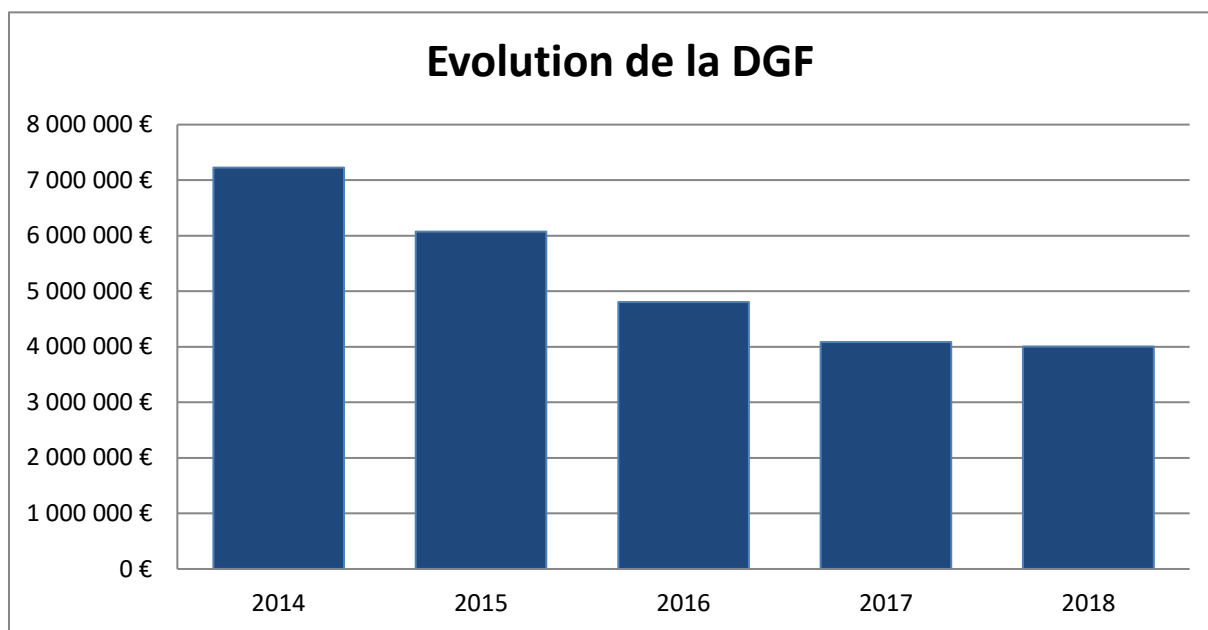
	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Bases actualisées TH	131 451 205	136 466 989	136 352 041	136 793 474	141 240 004
Bases actualisées TFB	93 639 950	95 930 828	97 543 128	98 192 545	100 341 826
Bases actualisées TFNB	554 316	539 004	513 639	481 990	477 728

Le produit de la fiscalité directe locale résulte de l'application des taux votés aux bases, avec une majoration de 20% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

	Produit Taxe d'habitation	Produit Foncier bâti	Produit Foncier non bâti	Total produit de la fiscalité directe
2014	14 420 197	14 795 112	175 884	29 391 193
2015	17 534 495	16 596 033	171 026	34 301 554
2016	17 543 905	16 874 961	162 978	34 581 844
2017	17 745 417	16 987 022	152 935	34 885 374
Prévision 2018	18 194 769	17 359 136	151 583	35 705 488

La fiscalité directe représente près des trois quarts des impôts et taxes perçus. La dynamique des droits de mutation constatée en 2017 se maintient.





	DGF Nette	Variation DGF
2014	7 228 327	
2015	6 071 033	-16%
2016	4 808 129	-21%
2017	4 087 368	-15%
2018	4 004 460	-2%

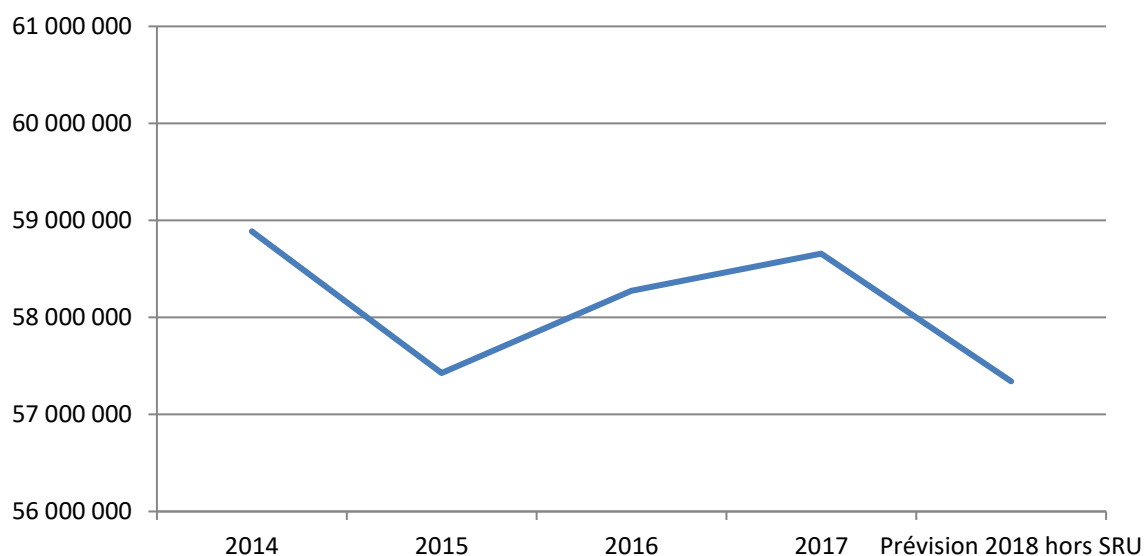
En l'espace de quatre années, la ville a perdu plus de trois millions d'euros de dotation globale de fonctionnement, soit près de 45%. Même en 2018, malgré le vote d'une enveloppe constante en loi de finances initiale dans le budget de l'État, la ville de Saint-Raphaël constate une baisse de 2%.

Ces trois millions d'euros n'étaient pas un cadeau de l'État à la ville, mais une compensation pour les nombreuses compétences transférées (gestion des écoles, de l'état civil, de la sécurité, de l'hygiène...).

	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF (valeur) - base 2014	Variation DRF (%) - base 2014
2014	58 887 585		
2015	57 426 774	-1 460 811	-2,48%
2016	58 274 546	-613 039	-1,04%
2017	58 657 875	-229 710	-0,39%
Prévision 2018 hors SRU	57 341 325	-1 546 260	-2,63%

En plus d'absorber la pénalité SRU, la commune a su mener des actions fortes afin de réduire ses dépenses réelles de fonctionnement, pour les ramener en deçà du niveau de 2015. Ce sont plus d'un million d'euros qui ont été économisés sur les charges réelles de fonctionnement en 2018.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



AR Prefecture083-218301182-20190312-72-DE
Reçu le Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel restent chaque année près de 10 points en dessous de la moyenne départementale, et sont donc maîtrisées.

En 2018, l'effet du glissement vieillesse technicité est largement compensé par une gestion pragmatique des recrutements, des remplacements et des heures supplémentaires. Les charges de personnel n'augmentent que de 0,8%.

	Charges de personnel	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Départementale
2014	28 685 824	48,71%	59.1 %
2015	29 449 822	51,28%	60.0 %
2016	29 463 641	50,56%	60.0 %
2017	30 367 124	51,77%	60.0 %
Prévision 2018	30 617 484	50,97%	N.C.

Selon les dernières projections du bilan de l'exercice de 2018, et sans tenir compte des restes à réaliser qui seront repris au budget primitif de 2019, la situation de la section d'investissement est présentée ci-dessous.

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Subventions d'équipement	2 691 731	1 987 497	1 440 205	1 957 912	2 180 859
Dotations d'investissement	2 586 242	3 302 008	2 972 108	2 821 246	2 416 191
Total recettes réelles d'investissement	5 277 973	5 289 505	4 412 313	4 779 158	4 597 050

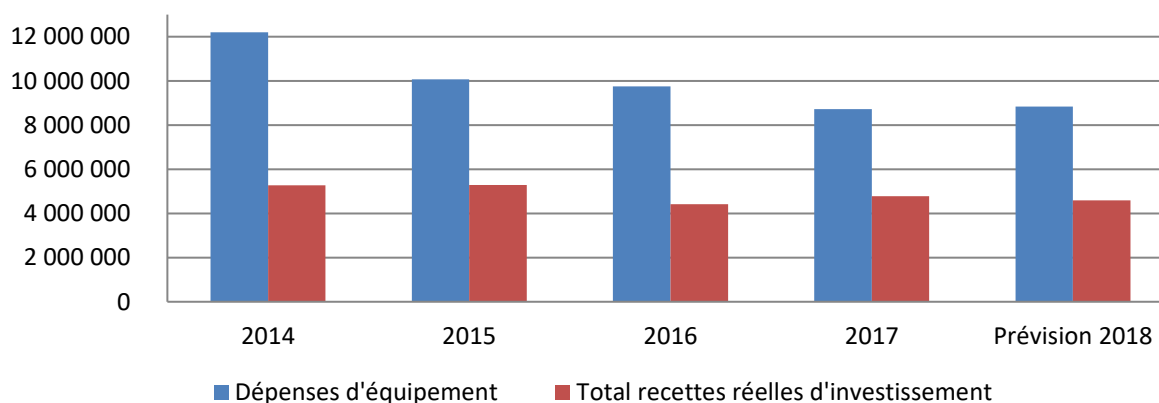
En 2018, le niveau de subventions d'équipement se maintient. En revanche, le niveau de dotations affiche un recul imputable au ralentissement du versement des taxes d'aménagement.

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Dépenses d'équipement	12 193 248	10 066 453	9 745 692	8 728 033	8 755 995
Recettes réelles d'investissement / dépenses d'équipement	43%	53%	45%	55%	53%

Dans ce contexte, la ville a su adapter son programme d'investissement afin de tenir compte du risque de recul des dotations, en limitant le recours à l'emprunt et en lissant sur 2018 et 2019 des opérations importantes et structurantes.

Ainsi, la part des recettes d'investissement dans la totalité des dépenses d'équipement est quasi inchangée par rapport à 2017 et dépasse les 50%.

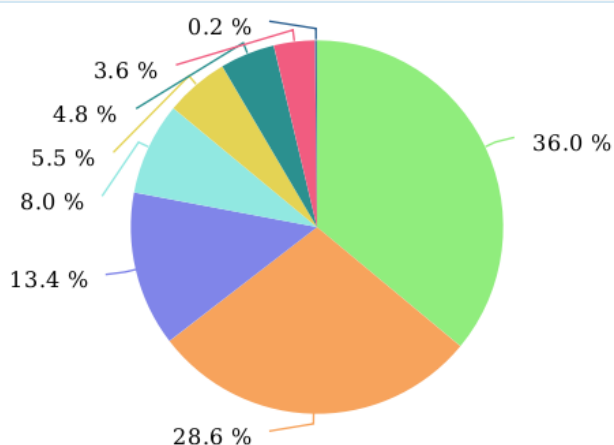
Dépenses et recettes d'investissement



Caractéristiques de la dette au 31/12/2018

Encours **75 802 458,93**Nombre d'emprunts * **40**Taux actuariel * **2,59%**Taux moyen de l'exercice **2,61%**

Prêteurs



Prêteur	Montant
Caisse d'Epargne	27 295 075,98
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	21 646 527,59
CREDIT FONCIER	10 175 000,00
STE GENERALE	6 058 854,16
Caisse des dépôts	4 194 925,84
Crédit Mutuel	3 608 164,72
Crédit Agricole	2 693 765,91
DEXIA CLF Banque	130 144,73
TOTAL	75 802 458,93

Un seul emprunt a été contracté en 2018. Il s'agit d'un contrat souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, de 5.200K€, nécessaire à l'achèvement des investissements démarrés en 2017 et aux réalisations de 2018.

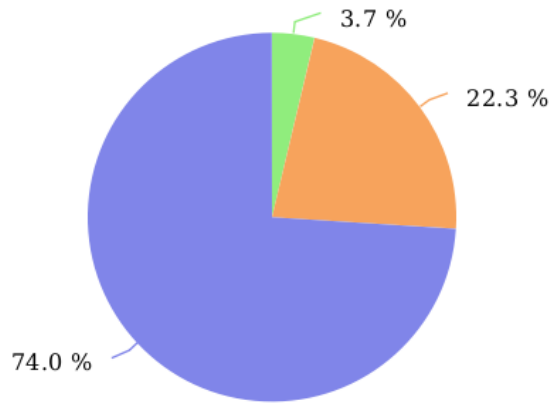
Il s'agit d'un contrat non risqué, au taux du livret A augmenté de 0,3%.

Le taux du livret A est très bas depuis de nombreuses années (actuellement 0,75%). Un arrêté publié au journal officiel en date du 2 décembre 2017 prévoit le maintien de ce taux jusqu'en 2020. C'est une variable peu exposée à la revalorisation, même en cas d'inflation, puisque fortement dépendante des finances de la nation.

AR Prefecture

083-218301182-20190312-72-DE
 Reçu le 12/03/2019

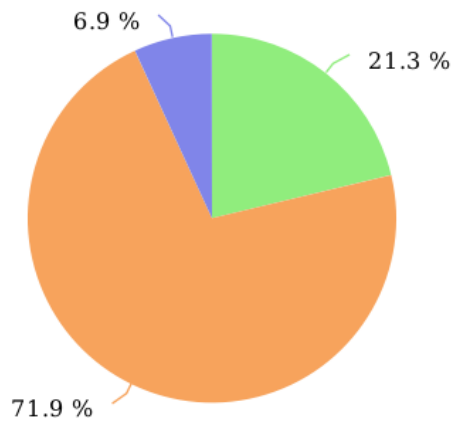
Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	2 823 213,63
5 - 10 ans	16 889 380,85
10 - 20 ans	56 089 864,45
TOTAL	75 802 458,93

La durée de vie moyenne de l'encours permet d'affiner l'analyse puisqu'il tient compte de la vitesse de remboursement.

Répartition par durée de vie moyenne

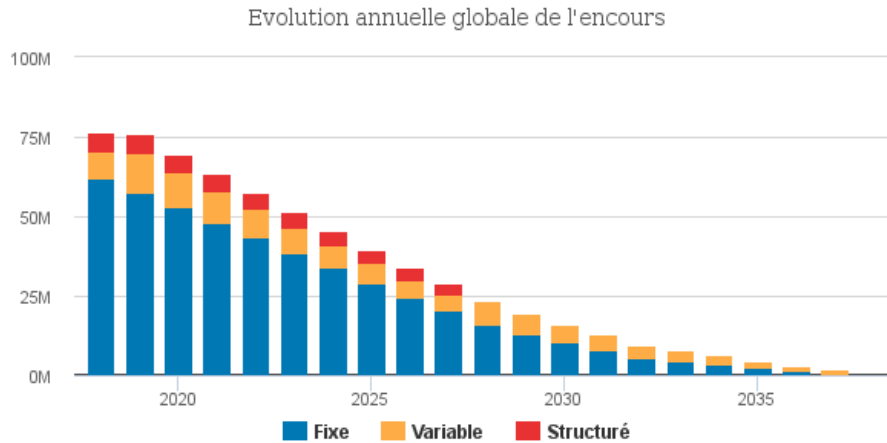


Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	16 108 610,05
5 - 10 ans	54 493 848,88
10 - 20 ans	5 200 000,00
TOTAL	75 802 458,93

AR Prefecture

083-218301182-20190312-72-DE
Reçu le 14/03/2019

L'évolution annuelle de l'encours montre qu'en 2025, 50% de l'encours sera remboursé.



En 2018, le désendettement a été amorcé. Le capital à rembourser en fin d'exercice diminue de plus de 700.000€.

Pour 2019, il est prévu de rembourser le capital des contrats en cours à hauteur de 6.000.000 €, tout comme en 2018. Ce rythme permettra de maintenir la trajectoire affirmée de désendettement de la ville.

Conclusion : nos engagements pour 2019 devant les Raphaëlois

Le débat d'orientation budgétaire est un moment clé de la vie démocratie municipale ; il doit permettre de fixer le cap nécessaire à la réalisation d'un budget. Les éléments qui sont portés ci-dessus doivent permettre de mieux comprendre les contraintes particulières qui pèsent sur la commune, de comprendre exactement sa situation actuelle et de se projeter vers l'avenir. Le budget qui sera présenté en avril 2019 proposera les orientations suivantes :

Côté recettes de fonctionnement :

Il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition en 2019 à Saint-Raphaël et l'abattement maximum de 15% sur les bases de la taxe d'habitation est maintenu.

Les loyers perçus par la ville sur son patrimoine, c'est-à-dire du fait de l'occupation du domaine public, seront contrôlés et ajustés afin de vérifier leur juste détermination.

A ce titre, une nouvelle concession du mini-golf en bord de mer verra le jour en juin 2019 à la place de l'installation actuelle totalement obsolète, avec un loyer revalorisé.

Les concessions de plage, du secteur de la Tortue à Boulouris, viennent d'être attribuées sur des bases de loyers totalement réévaluées.

La dynamique de la recherche de financements extérieurs sera renforcée par l'activation de nouveaux leviers, comme celui du mécénat.

L'attribution de compensation reversée par la CAVEM est inchangée.

Côté dépenses de fonctionnement :**La maîtrise du budget du personnel sera poursuivie :**

Pour 2019, le budget des ressources humaines restera marqué par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) qui pèsera environ 200 000 € sur le budget 2019, à effectif constant.

Entre le glissement vieillesse technicité et cette réforme de la fonction publique, sans augmentation d'indice prévue, le budget des charges de personnel de 2019 devrait dépasser légèrement 31 000 000 €.

La maîtrise des heures supplémentaires sera poursuivie.

Les prévisions en dépenses réelles de fonctionnement de 2019, comparées aux prévisions de 2018, seront supérieures d'environ 1 100 000 €, mais sont compensées par la hausse des recettes.

	Prévision des dépenses réelles de fonctionnement	Evolution 2018 / 2019	Prévision des recettes réelles de fonctionnement	Evolution 2018 / 2019
Prévision 2018	61 507 928		61 933 933	
Prévision 2019	62 658 656	1 150 728	62 948 656	1 014 723

Les dépenses seront orientées vers l'économie des moyens et la concentration des dépenses « rentables » en termes d'animation et de développement de l'activité de la ville toute l'année et pas seulement saisonnière :

Ainsi, en 2019, sont prévus : un festival de BD Jeunesse sur 2 jours en mars ; une seconde édition de la Carte blanche littéraire sur un week-end en avril ; la reconduction de la démonstration de Formule 1 en mai ; une grande manifestation de Karting « Festy Kart » en centre-ville sur 3 jours en juin ; un championnat de jet ski et un spectacle des motocyclistes de la Garde Républicaine en juin.

En 2019, un zoom sur l'histoire de Saint Raphaël sera le fil rouge de nombreuses initiatives associant les services municipaux et les associations raphaëloises, de même que régulièrement toute l'année des conférences en semaine et une seconde édition des « Rencontres de l'Avenir » en novembre 2019, avec le maintien de la programmation culturelle de grande qualité Aggloscènes, qui intégrera désormais l'Esterel Aréna comme scène, cet équipement multi-activités devant ouvrir le 14 mars 2019.

Un musée Louis de FUNES ouvrira en 2019 dans les locaux de la salle Alberge, apportant ainsi à notre ville un nouvel atout touristique pour développer son attractivité. Ceci sera en parfaite cohérence avec le nouveau schéma de développement touristique dont la ville se dotera en 2019 ; ce schéma intégrera les nouvelles attentes des touristes mais aussi une meilleure valorisation des atouts essentiels pour Saint Raphaël que sont sa côte et le massif de l'Esterel, qui désormais entre dans une reconnaissance comme Grand Site de France.

Nos actions publiques, celles de la ville comme du CCAS, mais aussi de la CAVEM, chacun à son niveau, doivent aussi être plus ciblées afin de s'adapter à l'évolution des besoins. Ce sera le cas pour notre politique vers les seniors avec de nouvelles initiatives : aménagement d'un Espace Génération Seniors, d'un Relais Assistance Mobilité, la création d'un espace Habitat et Santé Connectés, la mise en place d'une Carte multiservices seniors et la création d'un café des aidants. En 2019, nous allons aussi développer des actions nouvelles sur le quartier de la Lauve/le Peyron afin de favoriser l'insertion sociale et l'accès aux services.

Pour le reste, aucun droit à la dépense n'est acquis pour aucun service, chaque dépense inscrite dans ce budget doit être justifiée et utile aux Raphaëlois.

L'injustice de la pénalité SRU, majorée de 200% par l'Etat pour la commune de Saint Raphaël, qui constitue une sorte de totem pour les jusqu'au-boutistes du logement social, sera malheureusement maintenue à hauteur de 2.800.000 € en 2019, grevant gravement notre capacité d'épargne.

Côté recettes d'investissement, l'année 2019 sera celle de la concrétisation de projets de cessions afin de réduire l'endettement de la commune, tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu.

La dette nouvelle sera réduite afin d'amplifier encore l'effort de désendettement de la commune.

	Objectif d'amélioration du besoin de financement			
	2018	2019	Evolution 2018 / 2019	
Nouveaux emprunts	5 200 000	5 000 000		
Remboursements d'emprunts	5 901 431	6 200 000		
Besoin de financement	-701 431	-1 200 000	-498 569	-71,08%

La cession des terrains Baudino, approuvée en novembre, se réalisera.

La recherche de partenariats et de soutiens financiers sera poursuivie avec la CAVEM, le Département, la Région, l'Etat et l'Europe, afin de réduire le reste à charge pour les raphaëlois.

Les dépenses d'investissements 2019 seront marquées par la recherche de cohérence et de réalisations au plus juste des besoins :

Les investissements devront porter en priorité sur les établissements scolaires et sur l'amélioration du cadre de vie des Raphaëlois.

La réflexion sur la valorisation du site sportif Roland Garros sera poursuivie avec la rénovation des tennis et l'installation d'aires de jeux, mais aussi la construction du dojo annoncé, dont le permis de construire est déjà délivré, afin de répondre aux besoins des différents clubs d'arts martiaux sur la commune pour un coût de 2.000.000 € TTC.

Le centre culturel devra bénéficier de travaux de modernisation (ascenseurs, peintures).

Des mises aux normes notamment de l'électricité de la Basilique Notre Dame de la Victoire seront nécessaires.

Concernant les espaces publics, une première tranche de rénovation du bord de mer a commencé en janvier 2019 sur le secteur du vieux port (Rue Alphonse KARR / Quai Albert 1er) pour 1.800.000 € TTC, afin de faire le lien avec les travaux de rénovation du Casino qui devraient commencer mi 2019. Seront engagées, en même temps, les études techniques de requalification du bord de mer (promenade des bains), en lien avec la mise en place d'une charte des terrasses et de la signalétique commerciale.

Le mobilier du centre-ville sera modernisé et rénové dans le cadre d'une nouvelle concession.

Sans tenir compte des opérations particulières de transferts comptables entre exercices (restes à réaliser et excédents de fonctionnement capitalisés), les prévisions en dépenses réelles d'investissement, comparées aux prévisions de 2018, se présentent comme suit :

	Prévision des dépenses réelles d'investissement	Evolution 2018 / 2019	Prévision des recettes réelles d'investissement	Evolution 2018 / 2019
Prévision 2018	17 590 040		11 324 690	
Prévision 2019	18 435 252	845 212	13 193 638	1 868 948